

Service public de la rénovation de l'habitat « France Rénov' »

Sources : france-renov.gouv.fr, Anah, [Guide support France Rénov'](#), [service-public.fr](#), anah.fr (Mon Accompagnateur Rénov'), janvier 2024.

Ce qu'il faut retenir

TYPE DE DISPOSITIF	STATUT D'OCCUPATION	TYPE DE LOGEMENT	CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE PUBLIC		
 Rénovation et performance énergétique Information, conseil, orientation, accompagnement	 Propriétaire occupant  Propriétaire bailleur  Locataire  Syndicat de copropriété	 Maison individuelle  Appartement	Point d'entrée unique	Information, conseil, orientation et accompagnement des ménages	Marque commune pour l'ensemble des pouvoirs publics et opérateurs
			Espaces Conseil France Rénov'	Conseiller France Rénov' Mon Accompagnateur Rénov'	

 Toutes les aides pour [les propriétaires occupants](#), [les propriétaires bailleurs](#), [les locataires](#) et [les syndicats de copropriété](#)

Toutes les règles de [cumul](#) des différentes aides 

Présentation du service

Objectifs	<p>« France Rénov' », le service public de la rénovation de l'habitat piloté au niveau national par l'Anah, est un point d'entrée unique ayant pour objectif de garantir à l'ensemble des ménages un parcours usager simplifié à travers une offre renforcée et harmonisée d'information, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation de leur logement. Ce service public permet aux usagers de bénéficier d'un « tiers de confiance » proposant des informations et des conseils neutres et personnalisés.</p> <p>« France Rénov' » permet également de disposer d'une marque commune pour l'ensemble des pouvoirs publics et leurs opérateurs, pour une visibilité renforcée, en lien étroit avec les marques locales déployées par les collectivités territoriales¹.</p>
Acteur(s) porteur(s) du dispositif	Ce dispositif est porté par l'État , avec les collectivités locales, et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) .
Nature du dispositif	<p>France Rénov' constitue le cadre d'intervention coordonné entre l'Etat et les collectivités, en matière de rénovation de l'habitat privé. Il s'agit d'une offre d'information-conseil et d'accompagnement complète s'articulant autour de plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plateforme digitale France Rénov' <p>Accessible en ligne depuis france-renov.gouv.fr, la plateforme est le point d'entrée d'un parcours unique quel que soit le projet du ménage : s'informer, être accompagné, réaliser ses travaux et</p>

¹ Il peut s'agir des anciens Espaces Conseil FAIRE, des PRIS Anah, des Opérateurs Anah, des plateformes locales de la rénovation déployées (telles que « ma rénovation Bordeaux Métropole »), etc.

bénéficier d'une aide. Elle lui permet d'obtenir les coordonnées de l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez eux. Elle met également à disposition un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles, SimulateurRénov' ainsi qu'un annuaire des artisans RGE qualifiés, et oriente vers les plateformes de dépôts des demandes d'aide (maprimerenov.gouv.fr; monprojetanah.gouv.fr).

- **Les Espaces Conseil France Rénov'**

Plus de 570 Espaces Conseil France Rénov' sont répartis sur l'ensemble du territoire dans lesquels les Conseillers France Rénov' accueillent les ménages.

Pour trouver un ECFR' sur le territoire national : <https://france-renov.gouv.fr/services-france-renov>

Les rôles des ECFR' sont les suivants : information, conseil et accompagnement des ménages (propriétaires occupants, copropriétés, propriétaires bailleurs...) sur les thématiques du service public France Rénov' (rénovation énergétique, autonomie, habitat indigne).

- **Simuler mes aides via le Simulateur Rénov'**

Simulateur fiable pour les ménages pour les encourager à rénover : <https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>



- **Mon Accompagnateur Rénov'** (cf. Fiche – Mon Accompagnateur Rénov')

Date de création
ou de mise en
œuvre du
dispositif

La marque France Rénov' est issue de la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Le service public associé est **déployé depuis le 1^{er} janvier 2022**.

Évolution à
prévoir

/

Critères d'éligibilité

Statut
d'occupation

Le service public « France Rénov' » s'adresse aux propriétaires privés (occupants et bailleurs), aux syndicats de copropriétés et aux locataires.

Niveaux de
ressources

Le service public France Rénov' est ouvert à tous sans conditions de ressources.

Nature des
travaux ou des
matériaux
utilisés

Obligation de recours à « Mon Accompagnateur Rénov' », pour les travaux de rénovation performante bénéficiant de MaPrimeRénov' Parcours accompagné (cf. Fiche – MaPrimeRénov').

Modalités d'information, de conseil, d'orientation et d'accompagnement

Canaux de
contact

Pour accéder au service France Rénov', il existe plusieurs canaux. Ceux-ci sont présentés dans le [Guide support France Rénov'](#) diffusé par l'Anah en 2022 :

- Au niveau national :
 - **La plateforme digitale « france-renov.gouv.fr »**
 - **Le numéro de téléphone unique 0 808 800 700** a vocation à répondre à l'utilisateur sur les sujets suivant :

- Information, conseil et orientation sur les travaux et sur les aides en matière de rénovation de l'habitat
- Suivi et de l'assistance sur un dossier MaPrimeRénov' ou une autre aide de l'Anah (continuité des missions de l'actuel centre d'appel de l'Anah).
- Au niveau local :
 - Au sein des **Espaces Conseil France Rénov'**
 - Via le **numéro d'appel associé** à l'espace².

Prestations proposées

Les deux missions déployées dans le cadre du service France Rénov' et assurées par les Espaces Conseil France Rénov' sont :

- **Espace conseil** renvoyant à une mission d'information et de conseil de premier niveau (juridique, technique, financier et social)
- **Accompagnateur**, via Mon Accompagnateur Rénov', correspondant à un accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation globale et leur suivi (cf. Fiche – Mon Accompagnateur Rénov').

Ces missions s'adressent à l'ensemble des ménages, sans distinction de revenus. Ils constituent des espaces de conseil, et peuvent selon les services proposés être accompagnateurs.

Parcours d'orientation d'un usager vers l'accompagnement aux travaux

L'information et le conseil sont **pluridisciplinaires à toutes les étapes du projet d'un usager**. Il repose sur :

- **Des conseils techniques pour la conception et la réalisation de travaux** (visite, état des lieux du logement, diagnostic énergétique, scénario de travaux, conseil pour rechercher une entreprise [RGE](#), analyse des devis, etc.)
- **Une aide à la mobilisation des aides financières** (plan de financement, recours aux aides nationales et locales, etc.)
- Des missions sociales, via Ma Prime Adapt' ou Ma Prime Logement Décent (cf. [Guide 'Les aides financières en 2024 – édition janvier 2024'](#)).

² Il est à noter qu'à l'échelle locale, un transfert vers le numéro unique national pourra être effectué. L'objectif est de permettre l'orientation de l'utilisateur vers le bon interlocuteur dès le premier appel, avec un accès rapide à une information précise pour procéder aux étapes suivantes de son dossier.